

Du Président du Conseil du CRDSC | **2022-23**  
Brad Kielmann 31 juillet 2023



# RAPPORT ANNUEL DU CRDSC

**INTÉGRITÉ**





## Table des matières

À propos du Centre.....	02
Message du président et de la chef de la direction.....	03
Conseil d'administration .....	04
Personnel.....	05
Faits saillants de 2022-2023.....	06
Activités du Secrétariat de règlement des différends 2022-2023 .....	11
Statistiques du Tribunal 2022-2023 .....	12
Arbitres et médiateurs.....	21
Activités du programme Sport Sans Abus 2022-2023.....	22
Statistiques du programme Sport Sans Abus 2022-2023.....	23
Unité d'enquêtes et Unité des évaluations du milieu sportif.....	23
Rapport du Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport .....	24
Rapport de l'auditeur indépendant et États financiers .....	25



## À propos du Centre

Le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (le « Centre » ou le « CRDSC ») a été créé en mars 2003 par une loi du Parlement, la *Loi sur l'activité physique et le sport* (la « Loi »). Le Conseil d'administration du Centre (le « Conseil »), composé d'administrateurs bénévoles, a le mandat de diriger le Centre et de superviser ses activités. Les membres du Conseil sont nommés par le ministre fédéral responsable des sports.

Le présent rapport fait le point sur les opérations du Centre et évalue les résultats de ses activités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023 (la « période »).

### MANDAT STATUTAIRE

Le Centre a pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends sportifs ainsi qu'une expertise et une assistance en la matière.

### ÉNONCÉ DE VISION POUR 2020-2024

Une culture d'équité, d'intégrité et de respect est prônée dans le sport canadien et au-delà.

### ÉNONCÉ DE MISSION POUR 2020-2024

Le Centre exerce son leadership dans la prévention et le règlement des différends sportifs, tout en favorisant une culture d'intégrité, d'équité procédurale et de respect.

### VALEURS

- **INTÉGRITÉ** - En étant transparents, compétents et en observant des normes rigoureuses de conduite éthique, nous nous efforçons constamment de gagner la confiance de nos partenaires.
- **ÉQUITÉ** - Nous sommes indépendants, impartiaux et respectueux de toutes les parties, afin que nos partenaires puissent compter sur nous pour être justes.
- **EXCELLENCE** – Nous nous acquittons efficacement de notre mission en étant performants, accessibles, professionnels et en faisant preuve de compassion.

### HISTORIQUE ET PROFIL DE L'ORGANISATION

Le Centre a été établi afin d'offrir à la communauté sportive du Canada les outils dont elle a besoin pour prévenir les différends et, lorsque ces différends sont inévitables, pour les régler.

À la suite de vastes consultations dans le milieu sportif et d'une collaboration entre plusieurs organismes de sport importants du Canada, le programme provisoire ADRsportRED a été lancé en janvier 2002, comme prédécesseur du Centre, afin d'offrir à la communauté sportive des services de règlement des différends au niveau national.

Lorsque la *Loi sur l'activité physique et le sport* a reçu la sanction royale en mars 2003, le Centre a été officiellement constitué en tant qu'organisme indépendant ayant pour mission de fournir à la communauté sportive un service pancanadien de règlement extrajudiciaire des différends (RED) sportifs. Le Centre a ouvert ses portes officiellement en avril 2004 et a également pris la responsabilité en juin 2004 d'entendre tous les dossiers reliés au dopage au Canada.

Le Centre a un effectif de vingt-cinq personnes au moment de la publication de ce rapport. Au cours des dix dernières années, le Centre a traité 67 dossiers par an en moyenne, dont un tiers environ étaient des affaires liées au dopage. Outre les activités du Tribunal, le Centre de ressources en prévention des différends fournit aux membres de la communauté sportive canadienne des outils pour aider à prévenir et réduire la survenance ou la gravité des différends sportifs.

À partir de 2018, le Centre a lancé plusieurs initiatives qui visaient à aider la communauté sportive à mieux gérer les plaintes pour abus et harcèlement. Il a notamment mis en place une Unité d'enquêtes, la Ligne d'assistance du sport canadien et le Tribunal de protection, une nouvelle division spécialisée dans l'examen de différends ayant trait à des allégations de harcèlement et d'abus. En 2021, après avoir été désigné par le Ministre responsable du sport pour mettre en œuvre un mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire à l'échelle nationale afin d'administrer le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport, le Centre a renforcé davantage ces programmes en créant le programme Sport Sans Abus, lancé en juin 2022.

---



## Message du président et de la chef de la direction

Lors de son dix-huitième anniversaire, le Centre a piloté une importante transformation et accepté la responsabilité d'assurer une meilleure protection des athlètes dans le milieu du sport. Depuis 2004, le Centre a acquis une solide expérience dans l'offre de services de règlement des différends sportifs de calibre mondial à la communauté sportive et le lancement du programme Sport Sans Abus, en juin 2022, l'a propulsé vers de nouveaux sommets.

Une croissance aussi rapide a apporté son lot de défis sur de nombreux fronts, en commençant par un effectif en évolution. Profitant de la période de télétravail postpandémique, le Centre a élargi son environnement de travail virtuel en recrutant des gens de talent dans trois provinces et cinq centres urbains au Canada. Cette transformation a nécessité un remaniement technologique majeur et un cadre comptable plus complexe. La nature du programme, lancé alors qu'un nombre croissant de victimes révélaient publiquement des abus et du harcèlement qu'elles avaient subi par le passé dans le milieu du sport, exigeait un plus grand degré de préparation pour gérer l'attention grandissante du public à cet égard.

Les membres de la direction du Centre ont été convoqués trois fois pour se présenter devant deux comités parlementaires qui se penchaient sur le sport sécuritaire, le Comité de la condition féminine et le Comité du Patrimoine. Le premier a formulé de nombreuses recommandations dans son rapport, pour améliorer la sécurité dans le système sportif canadien, dont sept visaient précisément à renforcer et accroître le pouvoir du Centre et de son programme Sport Sans Abus. Tout comme de nombreuses victimes de harcèlement et d'abus dans le milieu du sport, le Conseil d'administration attend avec impatience le rapport du second comité, en espérant que ses recommandations aideront à renforcer davantage le mandat du Centre.

Et comme si la mise en place du programme Sport Sans Abus ne suffisait pas, le Secrétariat de règlement des différends du Centre a reçu un nombre record de 96 dossiers, soit une hausse par rapport aux 76 dossiers reçus en 2021–2022. Seulement deux de ces dossiers découlaient des activités

du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport. Bien sûr, cette augmentation du nombre de différends n'a rien de réjouissant, mais le Centre reconnaît que, d'année en année, le monde du sport est de plus en plus litigieux, que les participants au sport ont désormais accès instantanément à de l'information sur leurs droits de contester des décisions qui ne leur sont pas favorables et que la communauté sportive, plus que jamais, se tourne vers les médiateurs et arbitres du Centre pour obtenir des services de règlement des différends indépendants et hautement professionnels. Sur les 96 dossiers ouverts, 79 pour cent concernaient directement des athlètes qui demandaient l'aide du Centre pour régler diverses questions telles que la sélection d'équipes, l'octroi de brevets, la maltraitance, les allégations de dopage et l'admissibilité.

Les débuts du programme Sport Sans Abus ont néanmoins été très progressifs, seuls quelques signataires ayant adhéré au départ, bien loin du grand nombre qui avait été prévu, ce qui s'est avéré être une excellente occasion pour raffiner les politiques et processus au cours des premiers mois de l'exercice financier. Cela a permis au Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport de se doter du personnel nécessaire et d'être prêt, à la fin de l'exercice financier, à traiter les plaintes pour maltraitance de tous les organismes de sport financés par le gouvernement fédéral. Le Centre se prépare maintenant à étendre son impact à tous les niveaux du sport au Canada, en commençant par la Nouvelle-Écosse, qui a été la première province à devenir signataire du programme Sport Sans Abus.

Pendant que le Conseil d'administration regarde fièrement tout ce que le Centre a accompli depuis le jour où son Comité ad hoc avait recommandé, en 2017, la création d'un ombuds du sport au Canada, il s'apprête à renouveler son plan stratégique. Avec la contribution de représentants de tous les acteurs de la communauté sportive, le but sera de tracer la voie pour faire du Centre une référence internationale en matière de meilleures pratiques pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport et lui permettre de se restructurer pour renforcer sa redevabilité et sa pérennité.

**Brad Kielmann**  
Président du Conseil d'administration

**Marie-Claude Asselin**  
Chef de la direction



---

## Conseil d'administration

Le Conseil est nommé par le ministre responsable des sports. Il reflète la diversité régionale et culturelle du pays, et est représentatif du système sportif canadien. Le Conseil doit comprendre un minimum de trois athlètes, un entraîneur, un représentant d'un organisme national de sport et un représentant d'un organisme responsable de grands Jeux. Collectivement, ils démontrent une connaissance substantielle du système sportif canadien, de la nature des différends qui pourraient y survenir, et une expertise en règlement extrajudiciaire de différends (RED) et en gestion de systèmes de règlement extrajudiciaire de différends.

### Membres du Conseil d'administration et des comités permanents

(au 31 juillet 2023)

**Brad Kielmann** (Surrey, CB)  
Président du Conseil d'administration  
Président du Comité exécutif  
Comité sur l'intégrité dans le sport  
*(Le président est membre d'office de tous les comités  
sauf le Comité de vérification et de finance)*

**Aaron Bruce** (Ottawa, ON)  
Président du Comité de vérification et de finance  
Comité exécutif

**Katie Damphouse** (Waterloo, ON)  
Comité des services de RED  
Comité d'éthique professionnelle  
Comité sur l'intégrité dans le sport

**Alex Harvey** (Saint-Ferréol-les-Neiges, QC)  
Comité des services de RED  
Comité exécutif

**Heather Kemkaran-Antymnuik** (Winnipeg, MB)  
Comité de vérification et de finance  
Comité sur l'intégrité dans le sport

**Lanni Marchant** (London, ON)  
Présidente du Comité consultatif des athlètes  
Comité sur l'intégrité dans le sport

**Alice Strachan** (Georgetown, ON)  
Présidente du Comité sur l'intégrité dans le sport  
Comité d'éthique professionnelle

**Marie-Claude Asselin** (Saint-Hubert, QC)  
Chef de la direction  
*(La chef de la direction est membre d'office  
du Conseil et de tous les comités)*

**Pierre Chabot** (Lorraine, QC)  
Président du Comité des services de RED  
Comité de vérification et de finance  
Comité exécutif

**Iñaki Gomez** (Vancouver, CB)  
Comité d'éthique professionnelle  
Comité sur l'intégrité dans le sport

**Kevin Kelly** (Calgary, AB)  
Président du Comité d'éthique professionnelle  
Comité des services de RED

**Nick Lenehan** (Halifax, NE)  
Comité des services de RED  
Comité d'éthique professionnelle

**Dorianne Mullin** (Dartmouth, NE)  
Comité de vérification et de finance  
Comité exécutif

Le Centre tient à remercier Erin Willson, Cynthia Appiah, Angeline Bellehumeur, Stephanie Dixon, Priscilla Gagné, Rosalind Groenewoud, Jarod Manuel et Quinn qui ont offert leur temps et leur expertise bénévolement en tant que membres du Comité consultatif des athlètes au cours de l'exercice 2022–2023.

Les biographies des administrateurs peuvent être consultées sur le site Internet du Centre : [www.crdsc-sdrcc.ca](http://www.crdsc-sdrcc.ca)

---



## Personnel

À la date de publication, le Centre a un effectif de vingt-cinq (25) employés :

### Administration :

- Marie-Claude Asselin, Chef de la direction
- Rick Hunger, Directeur principal
- Tanya Gates, Directrice des opérations
- Claudine Lanouette, Directrice des finances
- Kiriakos Tsoukalas, Spécialiste en comptabilité et finances
- Michael Vamelkin, Technicien informatique

### Communications :

- Jennifer Monk, Gestionnaire principale des communications
- Arianne Cloux, Coordinatrice, communication et promotion

### Secrétariat de règlement des différends :

- Alexandra Lojen, Gestionnaire de dossiers (en congé parental à la date de publication)
- Jérôme Fontaine-Benedetti, Gestionnaire de dossiers
- Lise-Emma Aurélien, Gestionnaire de dossiers adjointe

### Centre de ressources :

- Liddia Touch Kol, Gestionnaire du Centre de ressources
- Nikolas Martin, Coordinateur de soutien et bien-être
- Kevin Farrell, Coordinateur d'éducation et de soutien aux politiques

### Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport :

- Sarah-Ève Pelletier, Commissaire à l'intégrité dans le sport
- Sarah Atkinson, Directrice des enquêtes et évaluations
- Virginie Maloney, Directrice adjointe, Enquêtes et évaluations
- Leslie-Anne Wood, Gestionnaire principale, Enquêtes et évaluations
- Kirsten Whelan, Gestionnaire du programme
- Arnaud, Anderson, Coordinateur du programme
- Benjamin Bernier, Coordinateur du programme
- Ashley Csiszer, Coordinatrice du programme
- Julianne Zussman, Coordinatrice du programme
- Thomas Ibrahim, Administrateur du registre et des bases de données
- Parth Mehta, Adjoint administratif

### Services de comptabilité :

Le Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ) fournit des services de comptabilité au Centre.

### Vérificateur :

Le cabinet Baker Tilly Canada, comptables professionnels agréés, a été nommé par le Conseil d'administration comme auditeur indépendant pour la période 2022-2023.

# Faits saillants de 2022–2023

## Réalisation de nos objectifs :

### DOMAINE PRIORITAIRE 1 FOURNIR DES SERVICES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS

#### 1.1 Dispenser des activités de développement professionnel aux arbitres, médiateurs et membres du Conseil d'administration du CRSDC lors de la conférence annuelle, et développer des webinaires afin d'offrir des possibilités de formation supplémentaires entre les conférences

La Conférence des médiateurs et arbitres du CRSDC a eu lieu à Saskatoon et en mode virtuel, en novembre 2022. Les arbitres et médiateurs ont pu profiter d'occasions de développement professionnel dans des domaines tels que la rédaction de décisions sur des sujets délicats, la médiation en présence de traumatismes, les approches culturelles autochtones au règlement des différends, la médiation dans des affaires de dopage et l'évolution des tendances en droit canadien dans le traitement des cas de harcèlement sexuel, entre autres. La version annotée du Code canadien de règlement des différends sportifs a été mise à jour et publiée pour servir de ressource essentielle pour les arbitres, les représentants juridiques et les parties aux procédures du Secrétariat de règlement des différends.

Durant la période, une liste de médiateurs spécialisés rattachés au Tribunal de protection a été formée afin de s'assurer que les médiateurs qui interviennent dans des différends ayant trait à du harcèlement et des abus possèdent l'expérience et la formation nécessaires pour traiter de ces questions.

#### 1.2 Offrir des services de règlement des différends sur place lors des Jeux d'été du Canada 2022 et des Jeux d'hiver du Canada 2023

Des services de règlement des différends ont été fournis lors des Jeux d'été du Canada de 2022. Un nombre record de 15 cas d'admissibilité reliés à l'exemption vaccinale à la COVID-19 ont été réglés avant le début des Jeux. Un autre dossier ayant trait à de la maltraitance a été réglé par consentement des parties dans les jours qui ont suivi ces Jeux. Des services de règlement des différends ont également été offerts lors des Jeux d'hiver du Canada de 2023, mais aucun différend n'a été signalé.

#### 1.3 Évaluer le Programme de mentorat pour les femmes arbitres et faire des recommandations pour l'améliorer

Une séance de travail a été organisée avec les participantes et mentors du Programme de mentorat pour les femmes arbitres, lors de la Conférence des médiateurs et arbitres, afin d'évaluer le programme et formuler des recommandations pour accroître son efficacité et donner aux participantes davantage d'occasions d'observer des procédures. Des modifications ont été apportées aux lignes directrices du programme, qui sont en vigueur maintenant.

#### 1.4 Évaluer l'efficacité du programme pro bono et fournir une séance de formation aux avocats participants

À cause de l'important volume de dossiers et du roulement de personnel de l'équipe du Tribunal, cette initiative n'a pas progressé au-delà de l'étape de la planification. La priorité a été donnée plutôt à la mise en œuvre du programme d'aide juridique de Sport Sans Abus, dont les avocats participants ont reçu une séance d'orientation exhaustive. Par ailleurs, des statistiques partielles provenant d'un sondage anonyme réalisé auprès des avocats du programme pro bono ont montré qu'ils étaient contactés le plus souvent par des athlètes, suivis par des parents et des entraîneurs. Une hausse du volume de demandes a été observée par rapport aux années précédentes, mais la nature urgente des dossiers a empêché les avocats d'accepter bon nombre d'entre eux.


### DOMAINE PRIORITAIRE 2 RENFORCER LA CAPACITÉ DE LA COMMUNAUTÉ SPORTIVE CANADIENNE À PRÉVENIR ET RÉGLER LES DIFFÉRENDS SPORTIFS

#### 2.1 Poursuivre la collaboration avec les provinces participantes pour promouvoir le Programme Connexion droit et sport, et étendre le programme à d'autres provinces et territoires intéressés

Le programme a été maintenu en collaboration avec viaSport BC et Sport Manitoba, et d'autres occasions de recruter et former de nouveaux participants ont été recherchées. Le programme a été introduit en Alberta en collaboration avec



---



l'Université de Calgary. Des discussions ont été entamées avec Sport Nova Scotia et l'Université de Dalhousie pour établir un programme dans la région de l'Atlantique. Grâce à une version adaptée du programme au Québec, la communauté sportive continue d'avoir accès gratuitement aux services de la clinique de médiation de l'Université de Sherbrooke.

## **2.2 Moderniser les sites Internet du Centre afin d'améliorer l'expérience utilisateur et l'accès aux outils et ressources**

Le site Internet du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport a été enrichi et le Centre a également remanié le site de Sport Sans Abus afin de donner un plus grand accès aux outils, ressources et informations concernant ses nouveaux programmes et services. Le logiciel Reach Deck, qui facilite l'accès et l'utilisation du contenu en ligne, a été renouvelé et appliqué aux trois sites Internet du Centre.

Pour promouvoir les sites Internet du Centre lors des divers événements et conférences de la communauté sportive, un « Signet du Centre de ressources » a été créé, avec des codes QR qui mènent aux sites Internet du Centre de ressources en ligne du CRDSC, de Sport Sans Abus et du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport.

## **2.3 Continuer de fournir à la communauté sportive canadienne des services d'éducation et de prévention de différends par le biais d'ateliers et de webinaires**

Le Centre a lancé une série de webinaires Sport Sans Abus, qui comprenait cinq webinaires portant sur cinq sujets différents, afin d'aider la communauté sportive à mieux comprendre le programme. Au total 654 participants de tous les niveaux de la communauté sportive se sont inscrits à ces webinaires. En plus de la série de webinaires, le personnel du Centre a dirigé 41 ateliers et présentations (29 en mode virtuel et 12 en personne) pour divers organismes de sport, de RED et académiques. Le personnel du Centre de ressources a été présent avec son kiosque lors de huit événements de la communauté sportives, pour distribuer des ressources en prévention et règlement des différends ainsi que d'autres informations sur les services et programmes du Centre.

Le personnel du Centre était également présent avec son kiosque lors des Jeux du Canada de 2022 et 2023, pour

aider à faire mieux connaître les ressources du CRDSC et le programme Sport Sans Abus, et promouvoir des vidéos créées spécifiquement à l'occasion des Jeux pour informer les athlètes, les entraîneurs et le personnel de mission de la maltraitance dans le milieu sportif et des services à leur disposition pour leur venir en aide.


## **DOMAINE PRIORITAIRE 3** SOUTENIR L'INTÉGRITÉ DANS LE SPORT

### **3.1 Mettre en place le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport pour traiter de façon indépendante les rapports de maltraitance au nom de tous les organismes de sport intéressés qui sont financés par le gouvernement fédéral**

En mai 2022, après une consultation nationale de la communauté sportive, la version 6.0 du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS) a été publiée pour servir de base au lancement du programme Sport Sans Abus. Ce programme est le premier mécanisme indépendant pour un sport sécuritaire à voir le jour au Canada, et est entré en vigueur le 20 juin 2022, au moment où le Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) lançait sa première phase d'activités.

Le volet des évaluations du milieu sportif a été mis en place à l'automne 2022 pour examiner de possibles problèmes systémiques liés au CCUMS, afin d'améliorer l'environnement pour les participants actuels et futurs. Un groupe consultatif a été établi pour formuler des recommandations en lien avec les milieux visés. Une unité de 16 évaluateurs indépendants a été créée pour réaliser ces évaluations et publier des rapports étayant leurs conclusions. De premiers examens initiaux et premières phases de la définition de la portée d'évaluations du milieu sportif ont été réalisés.

Six provinces et territoires ont retenu les services de Sport Sans Abus pour traiter des plaintes liées au sport sécuritaire portées contre des membres de leurs délégations aux Jeux d'été du Canada de 2022 et sept délégations provinciales et territoriales l'ont fait lors des Jeux d'hiver du Canada de



---

2023. Ces services ont également été retenus par la société d'accueil des Jeux d'hiver de l'Arctique de 2023 et par une délégation lors de ces Jeux.

### **3.2 Soutenir les organismes de sport financés par le gouvernement fédéral afin qu'ils répondent aux exigences pour devenir signataires du mécanisme indépendant pour le sport sécuritaire**

Des ententes ont été élaborées pour les signataires du programme Sport Sans Abus après de vastes consultations auprès d'organismes nationaux de sport et d'organismes multisports. Trois aspects clés pour obtenir la participation des signataires ont été l'établissement d'un modèle de financement/contribution pour soutenir le programme financièrement, l'élaboration d'une entente des signataires précisant les obligations du Centre et des organismes de sport financés par le gouvernement fédéral dans la création d'un milieu sportif plus sécuritaire et la signature d'un formulaire de consentement liant tous les participants au programme au CCUMS et au système de traitement des plaintes offert par le programme Sport Sans Abus.

Des outils, modèles et documents d'orientation ont été développés dans les deux langues officielles pour faciliter la transition des organismes de sport financés par le gouvernement fédéral au programme Sport Sans Abus, dont une version annotée du CCUMS pour clarifier comment certaines clauses doivent être interprétées.

### **3.3 Élargir la mission de la Ligne d'assistance du sport canadien et de l'Unité d'enquêtes, et appuyer la création du poste de Directeur des sanctions et résultats**

La Ligne d'assistance du sport canadien a reçu 1 853 appels, messages textes et courriels de clients qui demandaient de l'aide durant l'exercice financier, soit une augmentation de 96,5 % par rapport à l'exercice précédent. Les services de la ligne d'assistance ont été offerts durant des heures prolongées à tous les participants aux Jeux d'été du Canada de 2022, aux Jeux d'hiver de l'Arctique de 2023 et aux Jeux d'hiver du Canada de 2023. Du soutien était disponible par l'entremise de la ligne d'assistance dont des services d'aide juridique et de soutien en santé mentale. Tout en continuant à fournir des services d'écoute et de référence dans les deux langues officielles,

la Ligne d'assistance du sport canadien a élargi son rôle pour effectuer un premier triage des plaintes en matière de sport sécuritaire susceptibles d'être admissibles au programme Sport Sans Abus et aider à remplir le formulaire de plainte en ligne.

L'Unité d'enquêtes du Centre, créée en 2018, a été remplacée par l'Unité d'enquêtes du BCIS, dont les 33 membres ont été nommés à la suite d'un processus de sélection rigoureux visant des professionnels ayant une expérience dans les domaines des droits de la personne, de la discrimination, de la violence sexuelle, des contextes liés au sport, et ayant travaillé avec des groupes en quête d'équité et des enfants/mineurs.

Un comité de sélection formé par des parties prenantes de la communauté sportive a nommé le premier Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport, une entité indépendante chargée d'engager et de superviser la fonction de Directeur des sanctions et résultats. Un rapport plus détaillé du Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport sur sa première année d'activités est présenté à la page 24 de ce document.

### **3.4 Éduquer et former les enquêteurs, médiateurs et arbitres en ce qui concerne les pratiques tenant compte des traumatismes**

Durant la Conférence des médiateurs et arbitres, à Saskatoon en novembre 2022, les participants, qui comprenaient également des membres de l'Unité d'enquêtes et de l'Unité des évaluations du milieu sportif Sport Sans Abus, ont assisté à une séance réunissant quatre athlètes venant de trois sports différents, qui leur ont décrit leurs horribles expériences du processus disciplinaire de leur propre organisme de sport. Les arbitres et médiateurs ont ainsi pu réaliser, grâce aux témoignages de ces courageuses athlètes, ce que les victimes d'abus et de maltraitance avaient vécu lors de procédures qui n'appliquaient pas des pratiques tenant compte des traumatismes.

D'autres séances de développement professionnel ont été offertes à tous les membres du personnel et professionnels contractuels du Centre, notamment une formation sur la santé mentale, sur les approches tenant compte des traumatismes, et sur les préjugés inconscients/implicites.



### **3.5 Fournir l'accès à une tierce partie indépendante, si nécessaire, dans le cadre de l'application par le Centre du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport.**

Le Centre a mis en place, depuis 2019, une tierce partie indépendante chargée de recevoir, d'examiner et de faire enquête sur toute allégation de violation du CCUMS par une personne qui agit au nom du Centre ou utilise les services du Centre. Le champ d'application du CCUMS a été étendu pour inclure les utilisateurs des services du Centre, à la suite de quelques incidents de comportement inapproprié envers le personnel ou les médiateurs et arbitres du Centre, par des parties ou leurs représentants légaux impliqués dans des procédures de règlement des différends. À la connaissance de la direction du Centre, et compte tenu du fait que la tierce partie indépendante a pleine autorité pour engager une procédure en cas de plainte, aucune allégation n'a été portée contre un membre du CRDSC à ce jour.

## **DOMAINE PRIORITAIRE 4**

VISER L'EXCELLENCE  
ORGANISATIONNELLE

### **4.1 Mettre en œuvre les changements organisationnels afin de réaliser la pleine intégration du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport et des autres fonctions en matière de sport sécuritaire aux activités du Centre**

La structure organisationnelle du Centre a été modifiée pour tenir compte d'une croissance de son effectif, qui est passé de 10 postes au début de 2022–2023 à 25 postes à la date de publication. Grâce au soutien financier de Services Québec, un consultant en ressources humaines a été engagé pour revoir et mettre à jour toutes les descriptions d'emploi, mettre à jour les échelles salariales et politiques de rémunération, et établir un système d'équité salariale. Le matériel technologique et les logiciels de bureau ont été reconfigurés pour inclure de nouvelles fonctions et séparer les affaires du BCIS des activités du Centre de règlement des différends. La sécurité des données a été renforcée pour tous les systèmes du Centre.


Un processus de nomination a été lancé en août 2022 pour pourvoir un poste vacant de représentant des athlètes au Conseil et un nouvel administrateur a été nommé par la Ministre en mars 2023. Les politiques sur les langues officielles, la protection des renseignements personnels et les ressources humaines ont été révisées. Les politiques sur la discipline et le traitement des plaintes, et sur les conflits d'intérêts ont été mises en œuvre avec l'adoption du CCUMS 6.0. Une nouvelle politique sur l'éthique professionnelle a été adoptée pour régir le traitement des allégations de comportement inapproprié des médiateurs, arbitres ou enquêteurs dans l'exercice de leurs fonctions à titre de professionnels contractuels du Centre. Une formation sur le respect en milieu de travail a été fournie au personnel et aux administrateurs du Centre, et des vérifications des antécédents ont été effectuées pour tous les employés, administrateurs, arbitres et médiateurs, enquêteurs et évaluateurs, actuels et nouveaux.

### **4.2 S'assurer que les politiques du Centre sont conformes à la Loi, à ses règlements administratifs ainsi qu'à toutes ententes dont le Centre est signataire**

Le Rapport annuel 2021–2022 du Centre a été présenté au ministre du Patrimoine canadien en juillet 2022 et son Assemblée publique annuelle a eu lieu à Ottawa, en Ontario, et en mode virtuel le 22 septembre 2022.

Le *Regroupement Loisir et Sport du Québec (RLSQ)*, un organisme sans but lucratif qui offre ses services principalement à des organismes de sport, a fourni des services de comptabilité au Centre durant la période. La firme Baker Tilly a vérifié les comptes et transactions financières du Centre et présenté son rapport par écrit au Comité de vérification et de finance du Centre le 27 juin 2023. Le Rapport de l'auditeur a été approuvé par le Conseil le 26 juillet 2023. Le Rapport de l'auditeur, qui se trouve à la page 25 du présent rapport, déclare que le Centre se conforme aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et qu'il est économiquement dépendant du financement du gouvernement pour ses opérations financières.

La contribution au niveau de référence de Sport Canada au Centre pour la période s'élevait à 1 100 000 \$, dont un montant net de 9 371 \$ est reporté. Les états financiers approuvés indiquent des dépenses connexes de 1 090 629 \$,



---

réparti comme suit (Note 1: Total des dépenses de niveau de référence de 1 091 575 \$ moins 946 \$ qui sont des dépenses couvertes par les revenus et intérêts indépendants) :

- **99 114 \$** pour les frais d'administration : bureau, administration générale et communications;
- **49 423 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **30 910 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et de décisions du Centre;
- **290 081 \$** pour les opérations et programmes : administration des dossiers, formation des arbitres et médiateurs, éducation et sensibilisation; équité des genres dans le sport et sport sécuritaire et
- **621 101 \$** pour les ressources humaines : perfectionnement professionnel, salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du Centre.

La contribution de Sport Canada au programme Sport Sans Abus du Centre supérieure au niveau de référence, pour la période, s'est élevée à **3 500 000 \$**, dont un montant net de **404 001 \$** est reporté et de **60 247 \$** est transféré au Fonds des signataires. Les états financiers approuvés indiquent des dépenses connexes de **2 315 365 \$** réparties comme suit :

- **242 937 \$** pour les frais d'administration : bureau, administration générale, communications et frais de développement du processus de démarrage de Sport Sans Abus;
- **11 243 \$** pour la gouvernance et la conformité;
- **28 005 \$** pour les besoins liés aux langues officielles : traduction de documents et de décisions du Centre;
- **656 848 \$** pour les opérations et programmes : Ligne d'assistance du sport canadien, services juridiques, formation des enquêteurs et évaluateurs, éducation et sensibilisation;
- **262 227 \$** pour la recherche sur la sécurité dans le sport; et

- **1 114 105 \$** pour les ressources humaines : perfectionnement professionnel, salaires et régimes d'avantages sociaux du personnel du Centre.

Il n'y a pas d'excédent des produits par rapport aux charges pour les dépenses de base. Pour le programme Sport Sans Abus, un excédent des produits par rapport aux charges, de **720 387 \$**, a été dégagé durant la période, principalement dû au fait que les organismes de sport financés par le gouvernement fédéral ont été plus lents que prévu à adhérer au programme. Ce montant sera donc rendu à Sport Canada.

Le Centre a également généré des revenus indépendants de **33 699 \$** pour la période. Et un excédent de 268 519 \$ par rapport aux charges a été réalisé par le Fonds des signataires.

Comme l'exige l'article 32 de la Loi, le Plan d'entreprise pour l'exercice 2023–2024 a été soumis à la ministre des sports le 1<sup>er</sup> mars 2023. Le Plan indique les priorités stratégiques du Centre comme étant de: (i) fournir des services de règlement des différends équitables, impartiaux, rapides et économiques; (ii) augmenter l'accessibilité des outils et ressources de prévention des différends; (iii) faire preuve de leadership et offrir du soutien à la communauté sportive, afin de contrer la maltraitance dans le milieu du sport; et (iv) exercer une gestion et une gouvernance transparentes, durables et responsables.

Le Plan d'entreprise présentait un budget prévoyant des dépenses de base de 1 100 000 \$. Ce montant comprenait : 100 000 \$ pour l'administration; 45 000 \$ pour la gouvernance; 30 000 \$ pour les langues officielles; 340 000 \$ pour les opérations; 585 000 \$ et pour les ressources humaines.

Le Plan d'entreprise incluait également une demande de 6 000 000 \$ à titre de financement supérieur au montant de référence pour le programme Sport Sans Abus. Les dépenses prévues comprenaient : 320 000 \$ pour l'administration, 15 000 \$ pour la gouvernance, 70 000 \$ pour les langues officielles, 2 400 000 \$ pour les opérations, 2 770 000 \$ pour les ressources humaines et 425 000 \$ pour la recherche et l'évaluation.

Au cours de la période, le Centre s'est conformé à toutes ses obligations légales et contractuelles.

## Activités du Secrétariat de règlement des différends 2022-2023

Un nombre record de 96 nouveaux dossiers ont été déposés au cours de la période, en provenance de 26 sports différents. Il s'agit du plus grand nombre de dossiers reçus au cours d'un exercice financier et d'une augmentation de 20 dossiers par rapport à l'exercice précédent. Le Tribunal ordinaire a reçu 70 nouvelles demandes, dont un nombre record de 32 pour la facilitation de règlement préalable, et 19 dans le cadre des services payants, qui portaient sur des affaires telles que la maltraitance, la sélection d'équipes, l'admissibilité, la discipline, l'octroi de brevets aux athlètes et l'adhésion.

Parmi ces dossiers, 21 ont été réglés par entente entre les parties, soit un taux de règlement de 30 %; 17 dossiers ont été tranchés par arbitrage; 12 demandes ont été retirées; et 15 dossiers ont été clos avant d'avoir fait l'objet d'un règlement ou d'un arbitrage. Le taux de règlement des dossiers de maltraitance pour lesquels les parties avaient accepté volontairement la facilitation de règlement préalable a atteint 78,5 %. La durée moyenne de traitement des dossiers ordinaires a été de 28 jours, quelle que soit la méthode de règlement utilisée, à l'exception de cinq affaires qui étaient toujours en cours à la date d'impression.

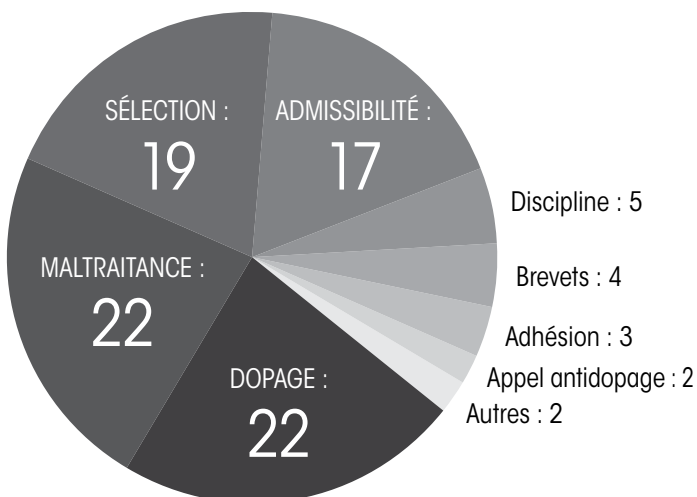
Vingt-deux nouvelles allégations de violation des règles antidopage ont été déposées devant le Tribunal antidopage; deux dossiers ont été tranchés par arbitrage, neuf autres dossiers ont été réglés au moyen d'une entente sur les conséquences ou d'une entente sur la gestion des résultats intervenue entre l'accusé et le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, tandis que dans neuf autres dossiers, soit les athlètes ont admis la violation et accepté la sanction, soit ils n'ont pas contesté l'allégation de violation. Deux dossiers sont toujours en cours. La durée moyenne de traitement des dossiers devant le Tribunal antidopage a été de 35 jours. Des services au titre du Programme d'aide juridique pour les affaires de dopage ont été fournis à quatre athlètes qui avaient été notifiés d'une allégation de violation des règles antidopage passible d'une période de suspension de quatre ans ou plus.

Deux affaires provenant du programme Sport Sans Abus ont été soumises à une médiation du Tribunal de protection, mais n'ont pas donné lieu à un règlement.

Deux appels interjetés devant le Tribunal d'appel au cours de la période concernaient des affaires de dopage, l'un des appels a été rejeté et l'autre a été retiré par l'appelant.

### TYPES DE DIFFÉRENDS

Les types de différends soumis au Centre étaient les suivants :



### RÉPARTITION DES DIFFÉRENDS SELON LES DISCIPLINES SPORTIVES

Les demandes multiples provenaient des disciplines sportives suivantes :

SPORT	NOMBRE DE DOSSIERS	SPORT	NOMBRE DE DOSSIERS
Athlétisme	10	Haltérophilie	3
Soccer	10	Natation	3
Lutte	8	Bobsleigh	2
Patinage artistique	8	Cheerleading	2
Cyclisme	7	Football	2
Dynamophilie	5	Gymnastique	2
Baseball	4	Judo	2
Canoë-kayak	3	Sports équestres	2
Karate	3	Taekwondo	2
Ski alpin	3	Volleyball	2
Softball	3		

Un seul différend a été déposé dans chacun des sports suivants : aviron, badminton, basketball, curling, escrime, hockey sur gazon, goalball, plongeon, tennis de table et water-polo.

# Statistiques du tribunal 2022–2023

## CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 21-0532 Division ordinaire Méd-arb	Curling	Contrat / entente	Athlètes	Janice D. Johnston	292 jours (3 décembre 2021 au 21 septembre 2022)	Appel rejeté	Emir Cowne & Amanda Fowler (Athlètes), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 21-0538 Division ordinaire Arbitrage	Cricket	Adhésion	OPS	Gordon E. Peterson	426 jours (24 décembre 2021 au 23 février 2023)	Appel rejeté	Michelle Kropp (ONS), Carlos Lopez & Carlos Sayao (OPS)
SDRCC 22-0555 Division ordinaire FR préalable	Sport équestre	Gouvernance	ONS & OPS	Allan J. Stitt	215 jours (18 février 2022 au 21 septembre 2022)	Entente de règlement	Michelle Kropp (ONS) Diane Staples (OPS)
SDRCC 22-0561 Division ordinaire Arbitrage	Haltérophilie	Sélection	Entraîneur	Patrice M. Brunet	16 jours (29 mars 2022 au 14 avril 2022)	Compétence accordée	Michaël Bardagi & Camille Santerre (Entraîneur), Sébastien Pyzik (ONS)
SDRCC 22-0562 Division ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète		7 jours (27 avril 2022 au 4 mai 2022)	Demande retirée	
SDRCC 22-0563 Division ordinaire Méd-arb	Ski alpin	Sélection	Athlète		7 jours (27 avril 2022 au 4 mai 2022)	Demande retirée	
SDRCC 22-0564 Division ordinaire Facilitation de règlement	Judo	Brevet	Athlète & ONS	Patrick Zakaria	(16 mai 2022)	En cours	Mathieu Laplante-Goulet (ONS)
SDRCC 22-0565 Division ordinaire Arbitrage	Escrime	Sélection	Athlète	Carol Roberts	4 jours (25 mai 2022 au 29 mai 2022)	Appel rejeté	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 22-0566 Division ordinaire Arbitrage	Karaté	Maltraitance	Ancien employé	Aaron Ogletree	120 jours (8 juin 2022 au 6 octobre 2022)	Appel rejeté	William Hilder (Ancien employé), Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 22-0567 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète & entraîneur	Sue Lambert	24 jours (13 juin 2022 au 7 juillet 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0568 Division ordinaire Arbitrage	Karaté	Admissibilité	Athlète	Robert V. Wickett	8 jours (20 juin 2022 au 28 juin 2022)	Appel rejeté	William Hilder (Athlète), Michelle Kropp & Will Russell (ONS)
SDRCC 22-0569 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlètes et entraîneurs	Paul Fauteux	42 jours (23 juin 2022 au 4 août 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0570 Division ordinaire FR préalable	Curling	Maltraitance	Athlètes & ONS	Bruce Ally	46 jours (7 juillet 2022 au 22 août 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0571 Division ordinaire FR préalable	Lutte	Admissibilité	Athlète & OMS	Matthew Wilson	8 jours (11 juillet 2022 au 19 juillet 2022)	Soumis à un arbitrage	

\* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

# Statistiques du tribunal 2022–2023

## CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 22-0572 Division ordinaire FR préalable	Soccer	Admissibilité	Athlète & OMS	Carol Roberts	8 jours (13 juillet 2022 au 21 juillet 2022)	Aucune entente	
SDRCC 22-0573 Division ordinaire Méd-arb	Gymnastique	Sélection	Juge	Jonathan Fidler	27 jours (13 juillet 2022 au 9 août 2022)	Appel rejeté	
SDRCC 22-0574 Division ordinaire FR préalable	Soccer	Admissibilité	Athlète & OMS	Paul Denis Godin	19 jours (13 juillet 2022 au 1er août 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0575 Division ordinaire FR préalable	Cyclisme	Admissibilité	Athlète & OMS	Hugh McCall	19 jours (14 juillet 2022 au 2 août 2022)	Aucune entente	
SDRCC 22-0576 Division ordinaire FR préalable	Athlétisme	Admissibilité	Athlète & OMS	Charmaine Panko	11 jours (15 juillet 2022 au 26 juillet 2022)	Soumis à un arbitrage	Benjamin Ferland (Athlète)
SDRCC 22-0577 Division ordinaire FR préalable	Athlétisme	Admissibilité	Athlète & OMS	Nadini Sankar-Peralta	14 jours (18 juillet 2022 au 1 <sup>er</sup> août 2022)	Soumis à un arbitrage	
SDRCC 22-0578 Division ordinaire FR préalable	Athlétisme	Admissibilité	Athlète & OMS	James C. Oakley	13 jours (18 juillet 2022 au 31 juillet 2022)	Soumis à un arbitrage	
SDRCC 22-0579 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Admissibilité	Athlète	Julie G. Hopkins	6 jours (22 juillet 2022 au 28 juillet 2022)	Appel rejeté	Dean Dolan (OMS)
SDRCC 22-0580 Division ordinaire FR préalable	Athlétisme	Admissibilité	Athlète & OMS	David Bennett	14 jours (22 juillet 2022 au 5 août 2022)	Aucune entente	
SDRCC 22-0581 Division ordinaire FR préalable	Lutte	Admissibilité	Athlète & OMS	Michelle Simpson	8 jours (25 juillet 2022 au 2 août 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0582 Division ordinaire Méd-arb	Athlétisme	Discipline	Entraîneur		18 jours (22 juillet 2022 au 9 août 2022)	Demande retirée	Kenneth Wise (Entraîneur), Michelle Kropp & Will Russell (OPS)
SDRCC 22-0583 Division ordinaire FR préalable	Taekwondo	Discipline	Athlète, ONS & OPS		3 jours (25 juillet 2022 au 28 juillet 2022)	Demande retirée	
SDRCC 22-0584 Division ordinaire FR préalable	Athlétisme	Admissibilité	Athlète & OMS	Janice D. Johnston	9 jours (26 juillet 2022 au 4 août 2022)	Aucune entente	
SDRCC 22-0585 Division ordinaire Médiation	Cyclisme	Sélection	Athlète	James Minns	10 jours (26 juillet 2022 au 5 août 2022)	Aucune entente	

\* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

# Statistiques du tribunal 2022–2023

## CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 22-0586 Division ordinaire FR préalable	Canoë-kayak	Discipline	Athlète & ONS	Kimberly Cork	94 jours (26 juillet 2022 au 28 octobre 2022)	Entente de règlement	Pat Corney (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 22-0587 Division ordinaire Arbitrage	Athlétisme	Admissibilité	Athlète	Patrice M. Brunet	13 jours (28 juillet 2022 au 10 août 2022)	Appel rejeté	Benjamin Ferland (Athlète), Dean Dolan (OMS)
SDRCC 22-0588 Division ordinaire FR préalable	Soccer	Admissibilité	Athlète & OMS		14 jours (29 juillet 2022 au 12 août 2022)	Demande retirée	
SDRCC 22-0589 Division ordinaire Arbitrage	Athlétisme	Admissibilité	Athlète	Robert V. Wickett	3 jours (2 août 2022 au 5 août 2022)	Appel accordé	Dean Dolan (MSO)
SDRCC 22-0590 Division ordinaire Arbitrage	Athlétisme	Admissibilité	Athlète	David Merrigan	2 jours (3 août 2022 au 5 août 2022)	Appel rejeté	Dean Dolan (OMS)
SDRCC 22-0591 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Maltraitance	Entraîneur		19 jours (10 août 2022 au 29 août 2022)	Demande retirée	Yael Kogan & Michael Smith (Entraîneur)
SDRCC 22-0592 Division ordinaire FR préalable	Natation	Maltraitance	Athlètes & ONS	David Bennett	58 jours (14 août 2022 au 11 octobre 2022)	Entente de règlement	Kelsey Flanagan (Athlète), Karin Pagé (ONS)
SDRCC 22-0593 Division ordinaire FR préalable	Judo	Maltraitance	Athlètes	Paul Fauteux	50 jours (15 août 2022 au 4 octobre 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0594 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Club & parent	Carol Roberts	32 jours (14 août 2022 au 15 septembre 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0595 Division ordinaire Méd-arb	Natation	Maltraitance	Athlète	Charmaine Panko	8 jours (17 août 2022 au 25 août 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0596 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	James Minns	20 jours (18 août 2022 au 7 septembre 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0597 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète & entraîneur	Sue Lambert	48 jours (24 août 2022 au 11 octobre 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0598 Division ordinaire Arbitrage	Sport équestre	Sélection	Athlète	Matthew Wilson	4 jours (25 août 2022 au 29 août 2022)	Appel rejeté	Michelle Kropp (ONS)
SDRCC 22-0599 Division ordinaire FR préalable	Taekwondo	Discipline	Athlète, ONS & OPS	Paul Fauteux	61 jours (15 septembre 2022 au 15 novembre 2022)	Cessation de la médiation	Michel Girard (Athlète), Adam Klevinas (ONS)

\* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.



# Statistiques du tribunal 2022–2023

## CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 22-0600 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	Carol Roberts	10 jours (23 septembre 2022 au 3 octobre 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0601 Division ordinaire Méd-arb	Karaté	Sélection	Athlète	Michelle Simpson	9 jours (27 septembre 2022 au 6 octobre 2022)	Appel accordé	
SDRCC 22-0602 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Bénévoles	David Bennett	54 jours (5 octobre 2022 au 28 novembre 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0603 Division ordinaire Arbitrage	Tennis de table	Sélection	Athlète		5 jours (7 octobre 2022 au 12 octobre 2022)	Demande retirée	Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlète)
SDRCC 22-0604 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Athlète & entraîneur	Stephen Raymond	75 jours (16 octobre 2022 au 30 décembre 2022)	Entente de règlement	
SDRCC 22-0605 Division ordinaire FR préalable	Gymnastique	Maltraitance	Athlètes, entraîneur & ONS	Bruce Ally	113 jours (18 octobre 2022 au 8 février 2023)	Aucune entente	Angeline Bellehumeur, Karen Bellehumeur, Emir Crowne & Amanda Fowler (Athlètes), Elliot Saccucci (Entraîneur), Stuart MacKay (ONS)
SDRCC 22-0606 Division ordinaire Méd-arb	Athlétisme	Discipline	Entraîneur	Janice D. Johnston (juridictionnel)	87 jours (21 octobre 2022 au 16 janvier 2023)	Compétence rejetée	Kenneth Wise & Zev Wise (Entraîneur), Donald Jackson & Will Russell (OPS)
SDRCC 22-0607 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Club & entraîneur	Clarisse N'kaa Batera	50 jours (10 novembre 2022 au 30 décembre 2022)	Cessation de la médiation	
SDRCC 22-0608 Division ordinaire FR préalable	Patinage artistique	Maltraitance	Club & entraîneurs	Sue Lambert	60 jours (15 novembre 2022 au 14 janvier 2023)	Demande retirée	Jonas McKay (Entraîneur)
SDRCC 22-0609 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Maltraitance	Fournisseur de service	Richard W. Pound	(22 novembre 2022)	En cours	Mark Bourrie & André Marin (Fournisseur de service), Jordan Goldblatt & Morgan McKenna (ONS), Michael Smith & Kiran Virk (Partie affectée)
SDRCC 22-0610 Division ordinaire Médiation	Canoë-kayak	Brevet	Athlète	Tim Nickel	19 jours (25 novembre 2022 au 14 décembre 2022)	Entente de règlement	Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 22-0611 Division ordinaire FR préalable	Goalball	Maltraitance	Bénévole & employé	Bruce Ally	40 jours (2 décembre 2022 au 11 janvier 2023)	Entente de règlement	

\* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

# Statistiques du tribunal 2022–2023

## CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 22-0612 Division ordinaire FR préalable	Baseball	Sélection	Officiel & ONS	L. Yves Fortier	83 jours (2 décembre 2022 au 23 février 2023)	Aucune entente	
SDRCC 22-0613 Division ordinaire FR préalable	Baseball	Sélection	Athlète & ONS	John Curtis	27 jours (9 décembre 2022 au 5 janvier 2023)	Aucune entente	Erin Durant & Leslie Anne St. Amour (ONS)
SDRCC 22-0614 Division ordinaire Méd-arb	Canoë-kayak	Brevet	Athlète	Hugh McCall	32 jours (16 décembre 2022 au 17 janvier 2023)	Entente de règlement	Alexandra Monkhouse (Athlète), Adam Klevinas (ONS)
SDRCC 22-0615 Division ordinaire Arbitrage	Aviron	Brevet	Athlète	Tim Nickel	55 jours (16 décembre 2022 au 9 février 2023)	Entente de règlement	Jake Cabott & Les Honywill (Athlète), Adam Klevinas & Cristy Nurse (ONS)
SDRCC 22-0616 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Adhésion	Club	Robert Néron	8 jours (30 décembre 2022 au 7 janvier 2023)	Appel accordé	Rosalie Caillé-Lévesque, Simon De Andrade & Vincent Dubuc-Cusick (Club), Andrée-Anne McInnes (OPS), Sean Bowden & Michael Leaver (ONS)
SDRCC 22-0617 Division ordinaire Arbitrage	Ski alpin	Sélection	Athlète	David Merrigan	4 jours (31 décembre 2022 au 4 janvier 2023)	Appel accordé	
SDRCC 22-0618 Division ordinaire FR préalable	Cyclisme	Sélection	Athlète & ONS	Gordon E. Peterson	9 jours (31 décembre 2022 au 9 janvier 2023)	Demande retirée	
SDRCC 23-0619 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Adhésion	Club	Richard W. Pound	(11 janvier 2023)	En cours	Rosalie Caillé-Lévesque, Simon De Andrade & Vincent Dubuc-Cusick (Club), Andrée-Anne McInnes (OPS), Sean Bowden & Danesh Rana (ONS)
SDRCC 23-0620 Division ordinaire Arbitrage	Soccer	Adhésion	Club	N'a pas encore été désigné	(12 janvier 2023)	Suspendue par les parties	Rosalie Caillé-Lévesque, Simon De Andrade & Vincent Dubuc-Cusick (Club), Andrée-Anne McInnes (OPS), Sean Bowden & Danesh Rana (ONS)
SDRCC 23-0621 Division ordinaire Arbitrage	Plongeon	Admissibilité	Athlète	John H. Welbourn	2 jours (24 janvier 2023 au 26 janvier 2023)	Appel rejeté	
SDRCC 23-0622 Division ordinaire Arbitrage	Bobsleigh	Sélection	Athlète	Carol Roberts	3 jours (28 janvier 2023 au 31 janvier 2023)	Demande retirée	

\* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

# Statistiques du tribunal 2022–2023

## CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ORDINAIRE** (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Numéro du dossier Division Type de demande	Sport	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure *	Solution	Représentants juridiques
SDRCC 23-0623 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Autres	Fournisseur de service	Richard H. McLaren (juridictionnel)	63 jours (30 janvier 2023 au 3 avril 2023)	Compétence rejetée	Mark Bourrie & André Marin (Fournisseur de service), Jordan Goldblatt (ONS)
SDRCC 23-0624 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète	Charmaine Panko	16 jours (8 février 2023 au 24 février 2023)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0625 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Autres	Fournisseur de service	Sylvia Skratek (juridictionnel)	69 jours (14 février 2023 au 24 avril 2023)	Compétence rejetée	Mark Bourrie & André Marin (Fournisseur de service), Jordan Goldblatt (ONS), Michael Smith (Partie affectée)
SDRCC 23-0626 Division ordinaire FR préalable	Badminton	Maltraitance	Bénévole & ONS	Sarah Daitch	39 jours (16 février 2023 au 27 mars 2023)	Entente de règlement	
SDRCC 23-0627 Division ordinaire Méd-arb	Cyclisme	Sélection	Athlète		6 jours (17 février 2023 au 23 février 2023)	Demande retirée	
SDRCC 23-0628 Division ordinaire Arbitrage	Lutte	Maltraitance	Entraîneur	Peter R. Lawless	(23 mars 2023)	En cours	Michael Smith & Kiran Virk (Entraîneur), Jordan Goldblatt & Morgan McKenna (ONS), Mark Bourrie & André Marin (Parties affectées)
SDRCC 23-0629 Division ordinaire Méd-arb	Baseball	Sélection	Officiel		9 jours (20 mars 2023 au 29 mars 2023)	Demande retirée	Erin Durant (ONS)
SDRCC 23-0630 Division ordinaire FR préalable	Baseball	Sélection	Officiel & ONS	Michelle Simpson	34 jours (22 mars 2023 au 25 avril 2023)	Aucune entente	Erin Durant & Leslie Anne St-Amour (ONS)
SDRCC 23-0631 Division ordinaire Arbitrage	Water-Polo	Maltraitance	Athlète	Aaron Ogletree	0 jours (31 mars 2023)	Appel rejeté	Alisa Lombard (Athlète), Chris Burkett (ONS)

\* Lorsqu'un dossier est réglé en moins de 24 heures, la durée de la procédure déclarée est de 0 jour.

# Statistiques du tribunal 2022–2023

## CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA Synopsis des dossiers devant le **TRIBUNAL ANTIDOPAGE** (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Número de dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DT 21-0329 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Janie Soublière	487 jours (6 janvier 2022 au 8 mai 2023)	Sanction : Suspension de 12 ans	Maxime Raymond (Athlète), Elizabeth Cordonier, Adam Klevinas & Alexandre Maltas (CCES)
SDRCC DT 21-0330 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète	Janie Soublière	487 jours (6 janvier 2022 au 8 mai 2023)	Sanction : Suspension de 12 ans	Maxime Raymond (Athlète), Elizabeth Cordonier, Adam Klevinas & Alexandre Maltas (CCES)
SDRCC DT 22-0333 Tribunal antidopage Arbitrage	Natation	Athlète	L. Yves Fortier	195 jours (7 avril 2022 au 19 octobre 2022)	Réduction de sanction : Suspension de 12 mois	James Bunting, Theodore Milosevic & Carlos Sayao (Athlète), Adam Klevinas (CCES) Benoit Girardin (ONS)
SDRCC DT 22-0334 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		37 jours (4 avril 2022 au 11 mai 2022)	Présumée renonciation	
SDRCC DT 22-0335 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		37 jours (4 avril 2022 au 11 mai 2022)	Présumée renonciation	
SDRCC DT 22-0336 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		2 jours (4 avril 2022 au 6 avril 2022)	Entente sur la gestion des résultats	
SDRCC DT 22-0337 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		21 jours (19 avril 2022 au 10 mai 2022)	Entente sur la gestion des résultats	Emir Crowne (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 22-0338 Tribunal antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète		19 jours (25 mai 2022 au 13 juin 2022)	Entente sur la gestion des résultats	
SDRCC DT 22-0339 Tribunal antidopage Arbitrage	Softball	Athlète		18 jours (26 mai 2022 au 13 juin 2022)	Entente sur la gestion des résultats	
SDRCC DT 22-0340 Tribunal antidopage Arbitrage	Natation	Athlète		7 jours (6 juillet 2022 au 13 juillet 2022)	Renonciation	Hugh Meighen (Athlète)
SDRCC DT 22-0341 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		3 jours (26 août 2022 au 29 août 2022)	Renonciation	
SDRCC DT 22-0342 Tribunal antidopage Arbitrage	Hockey sur gazon	Athlète		2 jours (6 septembre 2022 au 8 septembre 2022)	Renonciation	
SDRCC DT 22-0343 Tribunal antidopage Arbitrage	Softball	Athlète		19 jours (14 septembre 2022 au 3 octobre 2022)	Entente sur la gestion des résultats	Emir Crowne (Athlète), Adam Klevinas (CCES)

# Statistiques du tribunal 2022–2023

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA  
**Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL ANTIDOPAGE**  
 (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Numéro de dossier Division Type de demande	Sport	Membre accusé	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DT 22-0344 Tribunal antidopage Arbitrage	Cheerleading	Athlète		24 jours (18 octobre 2022 au 11 novembre 2022)	Entente sur les conséquences	Paul Greene (Athlète), Elizabeth Cordonier & Alexandre Maltas (CCES)
SDRCC DT 22-0345 Tribunal antidopage Arbitrage	Bobsleigh	Athlète		3 jours (18 octobre 2022 au 21 octobre 2022)	Entente sur la gestion des résultats	Paul Greene (Athlète)
SDRCC DT 22-0346 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète		20 jours (8 novembre 2022 au 28 novembre 2022)	Entente sur les conséquences	Eileen Church Carson (Athlète)
SDRCC DT 22-0347 Tribunal antidopage Arbitrage	Softball	Athlète		3 jours (15 novembre 2022 au 18 novembre 2022)	Renonciation	
SDRCC DT 22-0348 Tribunal antidopage Arbitrage	Football	Athlète		102 jours (19 janvier 2023 au 1 <sup>er</sup> mai 2023)	Renonciation	Maxime Raymond & Carmen Hojabri (Athlète), Annie Bourgeois (CCES)
SDRCC DT 23-0349 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète		(9 février 2023)	En cours	James Bunting & Carlos Lopez (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0350 Tribunal antidopage Arbitrage	Sport équestre	Athlète	Robert P. Armstrong	122 jours (14 février 2023 au 16 juin 2023)	Réduction de sanction : Suspension de 14 mois	Peter Howard & Howard Jacobs (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0351 Tribunal antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète	Richard W. Pound	105 jours (21 mars 2023 au 4 juillet 2023)	Sanction : Suspension de 2 ans	Saidi Sarra & My Anh Hamel (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0352 Tribunal antidopage Arbitrage	Dynamophilie	Athlète		99 jours (14 mars 2023 au 21 juin 2023)	Entente sur les conséquences	Carlos Lopez & Carlos Sayao (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0353 Tribunal antidopage Arbitrage	Cheerleading	Athlète		30 jours (13 mars 2023 au 12 avril 2023)	Présumée renonciation	
SDRCC DT 23-0354 Tribunal antidopage Arbitrage	Basketball	Athlète	Richard W. Pound	(Notification des charges reçue le 14 mars 2023)	En cours	Barbara Brown & Efua Gyan (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DT 23-0355 Tribunal antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète		20 jours (14 mars 2023 au 3 avril 2023)	Renonciation	Adam Klevinas (CCES)

# Statistiques du tribunal 2022–2023

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA  
**Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL D'APPEL**  
 (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Número de dossier Division Type de demande	Sport	Appelant	Arbitre	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC DAT 22-0017 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Soccer	Athlète	Carol Roberts	54 jours (22 juillet 2022 au 14 septembre 2023)	Appel rejeté	Eileen Church Carson (Athlète), Adam Klevinas (CCES)
SDRCC DAT 23-0018 Tribunal d'appel antidopage Arbitrage	Haltérophilie	Athlète		7 jours (17 mars 2023 au 24 mars 2023)	Demande retirée	

CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA  
**Synopsis des dossiers devant le TRIBUNAL DE PROTECTION**  
 (du 1<sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2023)

Número de dossier Division Type de demande	Type de différend	Parties ayant initié la demande	Arbitre ou médiateur	Durée de la procédure	Solution	Représentants juridiques
SDRCC ST 22-0001 Tribunal de protection Médiation	Maltraitance	Officiels	Sharman Bondy	28 jours (7 décembre 2022 au 4 janvier 2023)	Aucun règlement	
SDRCC ST 23-0002 Tribunal de protection Médiation	Maltraitance	Entraîneur & Athlète	Sarah Daitch	54 jours (31 mars 2023 au 24 mai 2023)	Cessation de la médiation	Michaël Bardagi (Entraîneur)

---



## Arbitres et médiateurs nommés jusqu'au 30 avril 2024, par province

### **Alberta**

Brian Conway (Arbitre)  
Julie Hopkins (Arbitre)  
Sue Lambert (Médiatrice)  
Kathryn Oviatt (Arbitre)  
Michelle SimOPSn (Médiatrice)  
John Harrison Welbourn (Arbitre)

### **Colombie-Britannique**

Paul Denis Godin (Médiateur)  
Peter Lawless (Arbitre)  
Hugh McCall (Médiateur et Arbitre)  
JJ McIntyre (Arbitre)  
Carol Roberts (Médiatrice et Arbitre)  
Sylvia Skratek (Médiatrice et Arbitre)  
Harveen Thauli (Médiatrice et Arbitre)  
Robert Wickett (Arbitre)

### **Manitoba**

Jeffrey Palamar (Arbitre)

### **Nouvelle-Écosse**

David Merrigan (Arbitre)

### **Nouveau-Brunswick**

Darlene Doiron (Médiatrice)

### **Ontario**

Bruce Ally (Médiateur)  
L'honorable Robert P. Armstrong (Arbitre)  
Larry Banack (Médiateur et Arbitre)  
David Bennett (Médiateur et Arbitre)  
Roger Bilodeau (Arbitre)  
Andrea Carska-Sheppard (Arbitre)  
Kimberly Cork (Médiatrice)  
John Curtis (Médiateur)

Jonathan Fidler (Médiateur et Arbitre)  
Marvin Huberman (Arbitre)  
Janice Johnston (Médiatrice et Arbitre)  
Richard H. McLaren (Arbitre)  
James Minns (Médiateur et Arbitre)  
Robert Néron (Arbitre)  
Aaron Ogletree (Médiateur et Arbitre)  
Gordon E. Peterson (Médiateur et Arbitre)  
Stephen Raymond (Médiateur et Arbitre)  
Nadini Sankar-Peralta  
(Médiatrice et Arbitre)  
Christine Schmidt (Médiatrice et Arbitre)  
Laurie Sherry-Kirk (Médiatrice)  
Anne Sone (Médiatrice)  
Allan Stitt (Médiateur et Arbitre)  
Matthew Wilson (Médiateur et Arbitre)

### **Québec**

Marie-Claire Belleau (Médiatrice)  
Patrice M. Brunet (Arbitre)  
Sarah Daitch (Médiatrice)  
Stephen L. Drymer (Médiateur et Arbitre)  
Paul Fauteux (Médiateur)  
L. Yves Fortier (Médiateur et Arbitre)  
Clarise N'Kaa Batera (Médiatrice)  
Éric Ouellet (Médiateur et Arbitre)  
Richard W. Pound (Arbitre)  
Janie Soublière (Arbitre)  
Patrick Zakaria (Médiateur)

### **Saskatchewan**

Tim Nickel (Médiateur)  
Charmaine Panko (Médiatrice et Arbitre)

### **Terre-Neuve-et-Labrador**

James Oakley (Médiateur et Arbitre)

### **Participant·es au**

### **Programme de mentorat pour les femmes arbitres :**

Marie-Claire Belleau (Québec)  
Kim Bodnarchuk (Saskatchewan)  
Robin Dodokin (Ontario)  
Dana Hirsh (Ontario)  
Kasia Kieloch (Manitoba)  
Rekha Lakra (Ontario)  
Laurence Marquis (Québec)  
Clarisse N'Kaa Batera (Québec)  
Tiffany Paulsen (Saskatchewan)  
Liz Roberts (Ontario)  
Ambrosia Varaschin (Saskatchewan)

## Activités du programme Sport Sans Abus 2022–2023

Depuis son lancement le 20 juin 2022 et jusqu'à la fin de l'exercice financier le 31 mars 2023, Sport Sans Abus a accueilli 73 signataires du programme, des ONS et OMS de tout le pays. Tout au long de la période, les diverses activités – réparties entre les trois piliers du programme, soit prévenir, répondre et engager – ont permis à Sport Sans Abus de progresser vers son objectif ultime, c'est-à-dire assurer une expérience sécuritaire, positive et enrichissante pour tous et toutes dans l'ensemble du système sportif canadien. Les réalisations mises en relief dans cette section complètent celles décrites sous le Domaine prioritaire 3 – Soutenir l'intégrité dans le sport, à la page 7 de ce rapport.

### PILIER 1 – PRÉVENIR

L'éducation est la pierre angulaire de la lutte contre les abus et le harcèlement dans le milieu du sport. C'est pourquoi Sport Sans Abus accorde une grande importance à ses offres d'éducation et de prévention. Durant la période, Sport Sans Abus a lancé son Programme d'accréditation en éducation et mené à bien un premier appel de candidatures et un premier cycle d'évaluation.

À la suite de la publication de 10 documents de synthèse des connaissances, rédigés par d'éminents universitaires à propos de divers aspects du sport sécuritaire, financés par le CRDSC au cours de l'exercice financier précédent, le Centre a organisé un symposium de recherche en matière de sécurité dans le sport, en octobre 2022, qui a servi à jeter les bases de son Programme de subventions de recherche en sport sécuritaire. Plus d'un demi-million de dollars ont été attribués au cours de la période à neuf projets de recherche visant à approfondir les connaissances sur les causes profondes de la maltraitance dans le sport, les comportements positifs qui mènent à des expériences sportives plaisantes et accueillantes, ainsi que l'impact des programmes et services indépendants de Sport Sans Abus.

### PILIER 2 - RÉPONDRE

Le processus de traitement des plaintes du BCIS est disponible depuis le 20 juin 2022. Il comporte un système de réception des plaintes et signalements en ligne, encadré par une série de politiques et procédures de Sport Sans Abus.

Dix-huit avocats ont été recrutés et ont participé à une séance d'orientation sur le Programme d'aide juridique de Sport Sans Abus. Durant la période, toutes les demandes d'accès au programme ont été acceptées, à l'exception d'une seule qui a été jugée irrecevable. Une infrastructure sécuritaire et confidentielle a été conçue et mise en œuvre pour le Programme de soutien en santé mentale, en collaboration avec le Centre canadien de la santé mentale et du sport, afin d'offrir des services professionnels. Toutes les demandes d'aide au titre de ce programme jugées recevables ont été prises en charge.

Au cours de la période, 96 plaintes ont été reçues au total par l'entremise du BCIS. Parmi celles-ci, 65 provenaient de signataires du programme et 32 au total ont été jugées recevables. Les autres ont été rejetées pour défaut de compétences pour divers motifs : l'organisme était signataire du Programme Sport Sans Abus, mais l'intimé n'avait pas qualité de participant sous l'autorité d'un signataire; l'organisme n'était pas signataire du programme; l'affaire n'avait pas de lien avec le CCUMS; ou la plainte ou le signalement ne fournissait pas suffisamment d'informations pour pouvoir y donner suite et il n'y avait aucun moyen de contacter la personne qui avait fait le signalement afin d'obtenir les informations nécessaires.

### PILIER 3 - ENGAGER

Sport Sans Abus fait également activement la promotion de ses services auprès de la communauté sportive, tant au Canada que sur la scène internationale. Au cours de la période, les représentants du programme ont participé à un certain nombre d'événements, notamment la conférence de Safe Sport International, le sommet SPIN, la conférence Sport Leadership sportif, le Forum AthlètesCAN, le Sommet Le sport c'est pour la vie 2023, la conférence annuelle de la Japan Sports Arbitration Agency et le symposium annuel de l'Académie canadienne de la médecine du sport et de l'exercice (ACMSE).

Le programme a également créé et présenté la première série de webinaires Sport Sans Abus, dont l'inscription était ouverte à tous, ainsi que des séances d'information trimestrielles pour tous les signataires du programme.



## Statistiques du programme Sport Sans Abus 2022–2023

	TOTAL 20 juin 2022 – 31 mars 2023	3 <sup>e</sup> TRIMESTRE 1 <sup>er</sup> janvier – 31 mars 2023	2 <sup>e</sup> TRIMESTRE 20 septembre – 31 décembre 2022	1 <sup>er</sup> TRIMESTRE 20 juin – 19 septembre 2022
Signataires du programme	73 <sup>1</sup>	38	30	5
Clients aidés (Ligne d'assistance du sport canadien)	322	155	111	56
Plaintes reçues	96	48	24	24
Plaintes mentionnant des signataires du programme	65	39	18	8
Plaintes jugées recevables	32	18	8	6

<sup>[1]</sup> Le 3<sup>e</sup> rapport trimestriel de Sport Sans Abus a été publié le 17 avril 2023 et dénombrait un total de 75 signataires du programme. Ce total incluait deux organismes qui ont signé après le 31 mars 2023.

## Membres de l'Unité d'enquêtes (UE) et de l'Unité des évaluations du milieu sportif (UEMS) au 31 mars 2023, par province

### Alberta

Jennifer Hawkins (UE/UEMS)  
Marlene Hope (UE/UEMS)  
Jen Magnus (UEMS)  
Bob Stenhouse (UE/UEMS)

### Colombie-Britannique

Paula Butler (UE)  
Sarah Chamberlain (UE/UEMS)  
Katelynn Denny (UE)  
Robyn Gervais (UE/UEMS)  
Kyra Hudson (UE/UEMS)  
Sarah Lumsden (UE/UEMS)  
Maryse Séguin (UE)  
Lisa Southern (UE/UEMS)  
Leanne Walsh (UE/UEMS)

### Manitoba

Sherri Walsh (UE)

### Nouveau-Brunswick

Trisha Perry (UE/UEMS)

### Ontario

Gita Anand (UE)  
Brenda Culbert (UE)  
Scott Doran (UE)  
Nick Duley (UE)  
Mihad Fahmy (UE)  
William Goldbloom (UE/UEMS)  
Jessica Kearsey (UE/UEMS)  
Lise Maclean (UE/UEMS)  
Kenneth McCarthy (UE)  
Parisa Osborne (UE)  
Natasha Persaud (UE)  
Ashley Richards (UE)  
Antonio Urdaneta (UE)  
Grace Vaccarelli (UE/UEMS)  
Sarah Vokey (UE/UEMS)  
Jennifer White (UE)

### Québec

Joanne Brodeur (UE/UEMS)  
Marie Garel (UE)  
Laurent Godbout (UE)  
Magalie Poulin (UE)

Le Centre tient à remercier Jennifer Fraser, Andrew Price, et Rachel Nicol qui ont offert leur temps et leur expertise bénévolement en tant que membres du Groupe consultatif sur les évaluations du milieu sportif au cours de l'exercice 2022–2023.

## Rapport du Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport

Le Conseil des sanctions en matière de maltraitance dans le sport (le Conseil ou CSMS) a été créé le 20 juin 2022. Le Conseil est une entité constituée indépendamment du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport (BCIS) pour superviser le rôle du Directeur des sanctions et résultats (DSR). Il fait partie du programme Sport Sans Abus mis en œuvre par le CRDSC. Le Conseil est composé de cinq (5) membres bénévoles, qui ont été nommés à la suite d'un appel public et qui sont totalement indépendants de tout signataire du programme.

Les objectifs du Conseil en ce qui a trait à la discipline et aux sanctions sont les suivants :

- S'assurer que le bureau du DSR favorise un processus disciplinaire juste, performant, efficace et transparent qui répond aux préoccupations spécifiques concernant la maltraitance dans le sport et concilie tous les intérêts pertinents;
- S'assurer que le bureau du DSR applique le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport de manière équitable et cohérente;
- Veiller à ce que les décisions du bureau du DSR protègent et défendent l'intérêt public.

Le Conseil s'est réuni formellement 23 fois au cours de sa première année d'existence. Les membres ont également consacré de nombreuses heures à fournir l'expertise, les indications et l'aide nécessaires pour élaborer les politiques, procédures et lignes directrices du bureau du DSR, et également pour embaucher le DSR et le Directeur adjoint des sanctions et résultats (DASR). Tous deux assurent leurs fonctions à temps partiel et continuent à travailler dans leurs cabinets juridiques respectifs.

Bien que le Conseil et le bureau du DSR soient indépendants du Bureau du Commissaire à l'intégrité dans le sport, tous deux ont travaillé en collaboration sur de nombreuses politiques et procédures lors des premières phases de la mise en place du programme Sport Sans Abus.

### ACTIVITÉS DU DIRECTEUR DES SANCTIONS ET RÉSULTATS

Le bureau du DSR a reçu son premier dossier en novembre 2022 et il en a reçu 11 au total en date du 31 mars 2023.

Des mesures provisoires ont été imposées dans huit de ces dossiers. Le bureau du DSR a également été impliqué dans deux dossiers de médiation, mais aucun n'a été réglé. Il n'y a pas eu de conclusions finales de violation/sanction car aucune enquête n'avait encore été menée à terme au 31 mars 2023.

Une augmentation du nombre de dossiers a été observée depuis le 1er avril, qui ne sont pas inclus dans ce rapport.

### RÉSUMÉ

La première année d'activités du bureau du DSR a été marquée par l'inconnu et l'imprévu. Certaines difficultés de mise en route persistent, mais beaucoup ont été résolues. On s'attend à ce que le nombre de dossiers augmente considérablement lors de la deuxième année.

### CONSEIL DES SANCTIONS EN MATIÈRE DE MALTRAITANCE DANS LE SPORT

- Dean Howie - Président
- Emily Cameron-Blake
- Katherine Haber
- John Martelli
- Katharine White (Cornish)

### BUREAU DU DIRECTEUR DES SANCTIONS ET RÉSULTATS

- Daria (Dasha) Peregoudova - DSR
- David Kellerman - DASR

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux directeurs de  
**Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada**, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, les états des l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états*

La direction est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent:

- ♦ Les informations, autres que les états financiers et le rapport de notre auditeur y afférent, figurent dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et de ce fait, nous n'exprimons et n'exprimeront aucune forme d'assurance à cet égard. Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations mentionnées ci-dessus tout en examinant si ces autres informations sont sensiblement incohérentes avec les états financiers ou avec nos connaissances acquises lors de l'audit, ou si elles semblent par ailleurs comporter des inexactitudes significatives.

---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

Le Rapport Annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport de l'auditeur. Si, suite aux travaux que nous effectuerons sur ces autres informations nous concluons l'existence d'une inexactitude significative sur ces autres informations, nous sommes tenus d'en informer les personnes chargées de la gouvernance.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- ♦ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



---

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

- ♦ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- ♦ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ♦ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- ♦ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Baker Tilly Montréal S.E.N.C.R.L./LLP* <sup>1</sup>

Montréal (Québec)  
le 26 juillet 2023

<sup>1</sup>CPA auditeur, permis de comptabilité publique no. A114616

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU  
CANADA**  
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE  
AU 31 MARS 2023

	2023	2022
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse (note 3)	2 079 847 \$	1 986 508 \$
Débiteurs (note 4)	1 748 548	43 035
Frais payés d'avance et dépôt de garantie	<u>88 582</u>	<u>33 069</u>
	3 916 977	2 062 612
<b>Frais payés d'avance et dépôt de garantie</b>	<b>22 294</b>	<b>62 289</b>
<b>Immobilisations (note 5)</b>	<b><u>62 503</u></b>	<b><u>65 678</u></b>
	<b><u>4 001 774 \$</u></b>	<b><u>2 190 579 \$</u></b>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer	822 104 \$	658 280 \$
Apports à payer (note 6)	720 387	191 905
Portion à court terme des produits reportés (note 7)	<u>1 799 681</u>	<u>1 069 976</u>
	3 342 172	1 920 161
<b>Produits reportés (note 7)</b>	<b><u>169 429</u></b>	<b><u>82 464</u></b>
	<b><u>3 511 601</u></b>	<b><u>2 002 625</u></b>
<b>SOLDE DES FONDS</b>		
Investi en immobilisations	13 023	15 926
<b>Non affecté</b>	<b><u>477 150</u></b>	<b><u>172 028</u></b>
	<b><u>490 173</u></b>	<b><u>187 954</u></b>
	<b><u>4 001 774 \$</u></b>	<b><u>2 190 579 \$</u></b>

*Au nom du conseil:*

\_\_\_\_\_ *Director*

\_\_\_\_\_ *Director*

# CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

<b>2023</b>			
	<b>Investi en immobilisatio ns</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>
Solde au début de l'exercice	15 926 \$	172 028 \$	<b>187 954 \$</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(32 139)	334 358	<b>302 219</b>
Investissement en immobilisations	28 964	(28 964)	-
Produits reportés utilisés pour les investissements en immobilisations	(28 964)	28 964	-
Produits reportés comptabilisés pour les investissements en immobilisations	29 236	(29 236)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>13 023 \$</b>	<b>477 150 \$</b>	<b>490 173 \$</b>

<b>2022</b>			
	<b>Investi en immobilisatio ns</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total</b>
Solde au début de l'exercice	20 001 \$	152 520 \$	172 521 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(25 545)	40 978	15 433
Investissement en immobilisations	32 591	(32 591)	-
Produits reportés utilisés pour les investissements en immobilisations	(32 591)	32 591	-
Produits reportés comptabilisés pour les investissements en immobilisations	21 470	(21 470)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>15 926 \$</b>	<b>172 028 \$</b>	<b>187 954 \$</b>

# CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

## ÉTAT DES RÉSULTATS (ANNEXE A) POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
<b>Produits</b>		
Apports gouvernementaux (note 8)	4 186 628 \$	2 140 317 \$
Adhésion des signataires	230 452	-
Indépendants	70 380	33 529
Intérêts	6 751	1 252
	<u>4 494 211</u>	<u>2 175 098</u>
<b>Charges</b>		
<b>Administratives</b>		
Frais de bureau	82 959	82 492
Assurances	23 883	5 286
Services professionnels	173 910	17 755
Promotion et communication	14 505	-
Télécommunication	10 936	4 293
Technologie de l'information	9 075	7 220
Évènements, déplacements et repas	1 459	-
Intérêts et frais bancaires	704	533
Amortissement	31 740	24 975
	<u>349 171</u>	<u>142 554</u>
<b>Gouvernance</b>		
Services professionnels	19 340	16 504
Évènements, déplacements et repas	31 108	17 182
Assurances	6 888	6 888
Promotion et communication	3 257	3 534
Télécommunication	55	108
Frais de bureau	18	12
Développement professionnel	-	48
	<u>60 666</u>	<u>44 276</u>
<b>Ressources humaines</b>		
Salaires	1 293 773	547 211
Avantages sociaux	202 183	91 395
Services professionnels	66 348	75 915
Contractuels	116 034	2 140
Évènements, déplacements et repas	46 126	6 022
Développement professionnel	10 346	9 304
Frais de bureau	396	387
Promotion et communication	-	2 116
Télécommunication	-	62
	<u>1 735 206</u>	<u>734 552</u>



# CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

## ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
<b>Langues officielles</b>		
Traduction pour le tribunal	24 385	44 872
Traduction générales	25 832	15 781
Interprétation	6 298	1 236
Développement professionnel	2 400	-
	<u>58 915</u>	<u>61 889</u>
<b>Exploitations</b>		
Services professionnels	783 351	890 460
Promotion et communication	30 026	63 287
Évènements, déplacements et repas	142 866	21 147
Télécommunication	10 936	20 087
Technologie de l'information	33 035	25 763
Frais de bureau	1 920	480
Intérêts, frais bancaires et pénalités	392	673
Développement professionnel	1 495	1 014
Langues officielles	-	4 971
Avantages sociaux	1 000	-
Amortissement	399	570
	<u>1 005 420</u>	<u>1 028 452</u>
<b>Recherches</b>		
Services professionnels	253 295	100 000
Évènements, déplacements et repas	8 932	-
	<u>262 227</u>	<u>100 000</u>
	<u>3 471 605</u>	<u>2 111 723</u>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice avant le remboursement de l'apport excédentaire</b>	<b>1 022 606</b>	<b>63 375</b>
<b>Remboursement de l'apport excédentaire</b>	<b>(720 387)</b>	<b>(47 942)</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b><u>302 219 \$</u></b>	<b><u>15 433 \$</u></b>

# CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023

	2023	2022
<b>Activités d'exploitation</b>		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	302 219 \$	15 433 \$
Ajustement pour		
L'amortissement d'immobilisations	<u>32 139</u>	<u>25 545</u>
Total des rajustements	334 358	40 978
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Augmentation des débiteurs	(1 705 513)	(18 728)
Augmentation des frais payés d'avance et dépôt de garantie	(15 518)	(28 892)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	163 825	528 347
Augmentation des apports à payer	528 482	47 942
Augmentation des produits reportés	<u>816 669</u>	<u>911 789</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	122 303	1 481 436
<b>Activité d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	<u>(28 964)</u>	<u>(32 591)</u>
<b>Augmentation des espèces et quasi-espèces</b>	93 339	1 448 845
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<u>1 986 508</u>	<u>537 663</u>
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<u><u>2 079 847 \$</u></u>	<u><u>1 986 508 \$</u></u>

# CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

### AU 31 MARS 2023

---

#### 1. Nature des activités

Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada a été incorporé le 19 mars 2003 selon la Loi favorisant l'activité physique et le sport (L.C. 2003, ch. 2). Il s'agit d'un organisme à but non lucratif, sans capital-actions et sans intention pécuniaire pour ses membres.

CRDSC est connu sous les noms suivants:

En français: Centre de Règlement des Différends Sportifs du Canada

En anglais: Sport Dispute Resolution Centre of Canada

#### Mission du CRDSC

La mission du CRDSC est de fournir à la communauté sportive un service national de règlement extrajudiciaire de différends sportifs ainsi que l'expertise et l'assistance concernant la résolution de différends sportifs.

#### 2. Principales méthodes comptables

Ces états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

##### (a) Incertitude d'évaluation

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant indiqué à l'égard de l'actif et du passif et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que le montant des revenus et des dépenses à l'égard de la période visée par les états financiers. Ces estimations sont réexaminées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont présentés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils deviennent connus. Les estimations sont utilisées pour comptabiliser les charges à payer, la provision pour créances irrécouvrables et la durée de vie utile de l'équipement.

##### (b) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les contributions, selon laquelle les contributions affectées liées à des dépenses de périodes futures sont reportées et comptabilisées en tant que produits dans la période au cours de laquelle les dépenses correspondantes sont encourues. Les contributions affectées sont définies comme des contributions pour lesquelles des stipulations sont imposées sur la façon dont les ressources doivent être utilisées. Les contributions non affectées sont comptabilisées en produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les adhésions des signataires sont comptabilisés sur la durée de l'entente.

Les revenus indépendants sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils ont été gagnés.

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU  
CANADA**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 MARS 2023**

---

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

**(c) Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'organisme calcule l'amortissement selon la méthode de l'amortissement dégressif à des taux conçus pour amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimée. Les taux annuels d'amortissement sont les suivants :

Équipement de bureau	20 %
Équipement informatique	30 %

Amortissement des améliorations locatives est comptabilisé sur la durée du bail.

**(d) Instruments financiers**

**(i) La mesure des instruments financiers**

Lors de la comptabilisation initiale, l'organisme évalue tous ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur.

L'organisme évalue ultérieurement tous les actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, débiteurs (net des taxes de vente à recevoir) et dépôt de garantie.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et charges à payer.

**(ii) Perte de valeur**

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont appréciés pour déterminer s'il existe des indications d'une possible dépréciation, et toute perte de valeur est comptabilisée au résultat net. Une perte de valeur précédemment constatée peut être renversée dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit en ajustant le compte de réserve pour créances irrécouvrables, pourvu que le renversement ne soit pas supérieur au montant qui aurait par ailleurs été présenté à la date de la reprise si la perte de valeur n'avait pas été constatée. Le montant de la reprise est comptabilisé au résultat net.

**3. Liquidités affectées**

L'encaisse comprend des liquidités affectées totalisant 1 874 126 \$ (2022 - 1 814 480 \$) provenant du financement du gouvernement du Canada (Sport Canada) qui doivent être utilisées pour acquitter des dépenses admissibles engagées au cours de l'exercice. Le solde représente des liquidités non affectées provenant de revenus gagnés de façon indépendante par l'organisme et pouvant être utilisées à son gré.

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU  
CANADA**  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2023

**4. Débiteurs**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Adhésion des signataires à recevoir et autres	195 845 \$	1 455 \$
Taxes de vente à recevoir	47 703	41 580
Apports gouvernementaux à recevoir	<u>1 505 000</u>	<u>-</u>
	<u><u>1 748 548 \$</u></u>	<u><u>43 035 \$</u></u>

**5. Immobilisations corporelles**

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Équipement de bureau	50 255 \$	48 658 \$	1 597 \$	1 996 \$
Améliorations locatives	82 905	71 851	11 054	27 635
Équipement informatique	<u>125 464</u>	<u>75 612</u>	<u>49 852</u>	<u>36 047</u>
	<u><u>258 624 \$</u></u>	<u><u>196 121 \$</u></u>	<u><u>62 503 \$</u></u>	<u><u>65 678 \$</u></u>

**6. Apports à payer**

Les apports à payer sont sans intérêt et remboursable sur demande.

Les apports à payer sont constitués des montants suivants:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Apports à payer - Base	-	160 658 \$
Apports à payer - Sport Sans Abus	<u>720 387</u>	<u>31 247</u>
	<u><u>720 387 \$</u></u>	<u><u>191 905 \$</u></u>

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU  
CANADA**  
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 MARS 2023

**7. Produits reportés**

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<b>Produits reportés pour acquisition d'immobilisations</b>		
Base	11 246 \$	23 494 \$
Sport Sans Abus	<u>38 234</u>	<u>26 259</u>
	<u>49 480</u>	<u>49 753</u>
<b>Produits reportés pour dépenses futures</b>		
Base	21 619	-
Sport Sans Abus	1 494 713	1 102 687
Signataires	<u>403 298</u>	<u>-</u>
	<u>1 919 630</u>	<u>1 102 687</u>
	<u><u>1 969 110 \$</u></u>	<u><u>1 152 440 \$</u></u>

Le montant de 1 969 110 \$ (2022 - 1 152 440 \$) comprend une partie à court terme de 1 799 681 \$ (2022 - 1 069 976 \$) et une partie à long terme de 169 429 \$ (2022 - 82 464 \$).

**8. Apports gouvernementaux**

Au cours de l'exercice, l'organisme a reçu une aide financière du Sport Canada, qui a été enregistrée dans les contributions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2022, l'organisme avait obtenu une modification à son entente avec Sport Canada pour prolonger la période pendant laquelle les produits et les services rendus sont considérés comme des dépenses admissibles du 1er avril 2021 au 31 mars 2023. Au cours de la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023, un montant de 411 185 \$ de dépenses admissibles a été engagé.

Sport Canada a également fourni des conditions spéciales pour le financement reçu par contribution pour l'exercice terminé le 31 mars 2023. Les conditions sont les suivantes:

- (i) 450 000 \$ du financement du programme Sport Sans Abus à utiliser pour financer les droits d'entrée initiaux de 5 000 \$ pour les signataires qui deviennent membres entre le 1er avril 2022 et le 30 septembre 2023. À la fin de l'exercice, 389 753 \$ du financement ont été reportés comme décrit dans la note 7.
- (ii) 783 000 \$ du financement du programme Sport Sans Abus à utiliser pour les dépenses admissibles futures engagées entre le 1er avril 2023 et le 30 septembre 2023. À la fin de l'exercice 783 000 \$ du financement ont été reportés comme décrit dans la note 7.

L'organisme est économiquement dépendant des apports gouvernementaux pour ses opérations financières.

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU  
CANADA**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**  
**AU 31 MARS 2023**

---

**9. Éventualités**

Au cours de l'année précédente, les deux événements suivants se sont produits et restent non-changés par rapport à l'année précédente:

- (i) L'organisme ainsi que 18 autres personnes et organismes ont été désignées comme défendeurs dans le cadre d'une plainte déposée par un particulier. La plainte allègue que les défendeurs ont manqué à leur devoir de diligence envers le plaignant et que les dommages et intérêts seront déterminés à une date ultérieure. L'organisme a engagé un conseiller juridique pour traiter cette plainte. La direction de l'organisme est d'avis que la probabilité d'une perte est peu probable.
- (ii) De plus, l'organisme et ses administrateurs ont reçu une mise en demeure du conseiller juridique d'un particulier qui prétend que l'organisme n'a pas respecté les lois linguistiques en fournissant au public une liste d'arbitres qui n'auraient pas les compétences linguistiques requises par la loi. La personne demande des dommages et intérêts jusqu'à 125 000 \$. L'organisme a engagé un conseiller juridique pour répondre à la demande. La direction de l'organisme est d'avis que la probabilité d'une perte est peu probable.

**10. Engagement**

L'organisme est engagé en vertu d'un contrat de location-exploitation pour ses locaux échéant le 30 novembre 2023.

Au cours de l'année, l'organisme a signé un nouveau contrat de location pour la période du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2033.

Les paiements minimaux annuels sont les suivants:

2024	72 000 \$
2025	57 000
2026	57 000
2027	58 000
2028	58 000
Années subséquentes	<u>337 000</u>
	<u><u>639 000 \$</u></u>

# **CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA**

## **NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS**

### **AU 31 MARS 2023**

---

#### **11. Instruments financiers**

##### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne soit pas en mesure de respecter ses obligations. L'organisme s'est doté d'un plan exhaustif afin de respecter ses engagements lorsqu'ils deviennent exigibles, principalement à l'aide des flux de trésorerie provenant du financement public.

##### **Risque de crédit**

Le risque de crédit correspond à la possibilité qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'une autre partie à se conformer aux conditions du contrat. L'organisme réduit l'exposition au risque de crédit en exécutant des évaluations de crédit régulièrement; en passant en revue l'historique de crédit de ses clients et en créant une provision pour créances douteuses lorsque nécessaire. L'organisme maintient des politiques de crédit et des limites rigoureuses en ce qui concerne les contreparties.

#### **12. Montants comparatifs**

Les états financiers ont été reclassés, au besoin, afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours. Les modifications n'affectent pas les résultats des exercices antérieurs.



**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA**  
**ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

<b>2023</b>					
	<b>Base</b>	<b>Sport Sans Abus</b>	<b>Fonds des membres signataires</b>	<b>Indépendant</b>	<b>Total</b>
<b>Produits</b>					
Apports gouvernementaux reçus	1 100 000 \$	3 500 000 \$	-	-	4 600 000 \$
Apports gouvernementaux reportés	(27 226)	(1 466 050)	-	-	(1 493 276)
Apports gouvernementaux reportés comptabilisés	17 855	1 062 049	-	-	1 079 904
Adhésion des signataires	-	(60 247)	290 699	-	230 452
Indépendants	500	-	-	69 880	70 380
Intérêts	446	-	2 908	3 397	6 751
<b>Total des produits</b>	<b><u>1 091 575 \$</u></b>	<b><u>3 035 752 \$</u></b>	<b><u>293 607 \$</u></b>	<b><u>73 277 \$</u></b>	<b><u>4 494 211 \$</u></b>
<b>Charges</b>					
<b>Administratives</b>					
Frais de bureau	41 764	41 195	-	-	82 959
Assurances	694	23 189	-	-	23 883
Services professionnels	24 576	142 660	-	6 674	173 910
Promotion et communication	149	14 356	-	-	14 505
Télécommunication	7 802	3 134	-	-	10 936
Technologie de l'information	2 952	6 123	-	-	9 075
Évènements, déplacements et repas	568	891	-	-	1 459
Intérêts et frais bancaires	697	7	-	-	704
Amortissement	20 358	11 382	-	-	31 740
	<u>99 560</u>	<u>242 937</u>	<u>-</u>	<u>6 674</u>	<u>349 171</u>

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA**  
**ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

2023					
	Base	Sport Sans Abus	Fonds des membres signataires	Indépendant	Total
<b>Gouvernance</b>					
Services professionnels	19 340	-	-	-	19 340
Évènements, déplacements et repas	19 865	11 243	-	-	31 108
Assurances	6 888	-	-	-	6 888
Promotion et communication	3 257	-	-	-	3 257
Télécommunication	55	-	-	-	55
Frais de bureau	18	-	-	-	18
	49 423	11 243	-	-	60 666
<b>Ressources humaines</b>					
Salaires	501 908	791 865	-	-	1 293 773
Avantages sociaux	75 639	126 544	-	-	202 183
Services professionnels	22 115	44 233	-	-	66 348
Contractuels	4 711	111 323	-	-	116 034
Évènements, déplacements et repas	15 032	31 094	-	-	46 126
Développement professionnel	1 309	9 037	-	-	10 346
Frais de bureau	387	9	-	-	396
	621 101	1 114 105	-	-	1 735 206
<b>Langues officielles</b>					
Traduction pour le tribunal	22 314	2 071	-	-	24 385
Traduction générales	3 793	22 039	-	-	25 832
Interprétation	4 203	2 095	-	-	6 298
Développement professionnel	600	1 800	-	-	2 400
	30 910	28 005	-	-	58 915

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA**  
**ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2023**

<b>2023</b>					
	<b>Base</b>	<b>Sport Sans Abus</b>	<b>Fonds des membres signataires</b>	<b>Indépendant</b>	<b>Total</b>
<b>Exploitations</b>					
Services professionnels	189 465	538 331	25 087	30 468	783 351
Promotion et communication	8 179	21 847	-	-	30 026
Évènements, déplacements et repas	80 753	62 113	-	-	142 866
Télécommunication	7 515	1 377	-	2 044	10 936
Technologie de l'information	1 750	31 285	-	-	33 035
Frais de bureau	1 919	1	-	-	1 920
Intérêts et frais bancaires	-	-	-	392	392
Développement professionnel	-	1 495	-	-	1 495
Amortissement	-	399	-	-	399
Avantages sociaux	1 000	-	-	-	1 000
	<u>290 581</u>	<u>656 848</u>	<u>25 087</u>	<u>32 904</u>	<u>1 005 420</u>
<b>Recherche</b>					
Services professionnels	-	253 295	-	-	253 295
Évènements, déplacements et repas	-	8 932	-	-	8 932
	<u>-</u>	<u>262 227</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>262 227</u>
<b>Total des charges</b>	<b><u>1 091 575 \$</u></b>	<b><u>2 315 365 \$</u></b>	<b><u>25 087 \$</u></b>	<b><u>39 578 \$</u></b>	<b><u>3 471 605 \$</u></b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice avant le remboursement de l'apport excédentaire</b>	<b><u>- \$</u></b>	<b><u>720 387 \$</u></b>	<b><u>268 520 \$</u></b>	<b><u>33 699 \$</u></b>	<b><u>1 022 606 \$</u></b>
Remboursement de l'apport excédentaire	<u>-</u>	<u>(720 387)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(720 387)</u>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b><u>- \$</u></b>	<b><u>- \$</u></b>	<b><u>268 520 \$</u></b>	<b><u>33 699 \$</u></b>	<b><u>302 219 \$</u></b>

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA**  
**ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	2022			
	Base	Sport Sans Abus	Indépendant	Total
<b>Produits</b>				
Apports gouvernementaux reçus	1 140 000 \$	1 964 125 \$	-	3 104 125 \$
Apports gouvernementaux reportés	(1 697)	(1 133 581)	-	(1 135 278)
Apports gouvernementaux reportés comptabilisés	66 262	105 208	-	171 470
Indépendants	-	-	33 529	33 529
Intérêts	-	-	1 252	1 252
<b>Total des produits</b>	<b>1 204 565 \$</b>	<b>935 752 \$</b>	<b>34 781 \$</b>	<b>2 175 098 \$</b>
<b>Charges</b>				
<b>Administratives</b>				
Frais de bureau	82 470	22	-	82 492
Assurances	2 906	2 380	-	5 286
Services professionnels	12 650	5 105	-	17 755
Télécommunication	4 293	-	-	4 293
Technologie de l'information	3 647	3 573	-	7 220
Intérêts et frais bancaires	533	-	-	533
Amortissement	20 341	4 634	-	24 975
	126 840	15 714	-	142 554
<b>Gouvernance</b>				
Services professionnels	16 504	-	-	16 504
Évènements, déplacements et repas	17 182	-	-	17 182
Assurances	6 888	-	-	6 888
Promotion et communication	3 534	-	-	3 534
Télécommunication	108	-	-	108
Frais de bureau	12	-	-	12
Développement professionnel	48	-	-	48
	44 276	-	-	44 276

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA**  
**ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	2022			
	Base	Sport Sans Abus	Indépendant	Total
<b>Ressources humaines</b>				
Salaires	457 494	89 717	-	547 211
Avantages sociaux	65 438	25 957	-	91 395
Services professionnels	1 385	74 530	-	75 915
Contractuels	2 140	-	-	2 140
Évènements, déplacements et repas	4 001	2 021	-	6 022
Développement professionnel	3 897	5 407	-	9 304
Frais de bureau	387	-	-	387
Promotion et communication	947	1 169	-	2 116
Télécommunication	62	-	-	62
	535 751	198 801	-	734 552
<b>Langues officielles</b>				
Traduction pour le tribunal	44 872	-	-	44 872
Traduction générales	5 321	10 460	-	15 781
Interprétation	1 236	-	-	1 236
	51 429	10 460	-	61 889
<b>Exploitations</b>				
Services professionnels	353 204	527 302	9 954	890 460
Promotion et communication	11 442	51 845	-	63 287
Évènements, déplacements et repas	16 230	4 917	-	21 147
Télécommunication	15 018	1 043	4 026	20 087
Technologie de l'information	663	25 100	-	25 763
Frais de bureau	480	-	-	480
Intérêts et frais bancaires	-	-	673	673
Développement professionnel	1 014	-	-	1 014
Langues officielles	4 353	-	618	4 971
Amortissement	-	570	-	570
	402 404	610 777	15 271	1 028 452

**CENTRE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS SPORTIFS DU CANADA**  
**ANNEXE DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022**

	2022			
	Base	Sport Sans Abus	Indépendant	Total
<b>Recherche</b>				
Services professionnels	-	100 000	-	100 000
	-	100 000	-	100 000
<b>Total des charges</b>	<b>1 160 700 \$</b>	<b>935 752 \$</b>	<b>15 271 \$</b>	<b>2 111 723 \$</b>
<b>Excédent des produits sur les charges de l'exercice avant le remboursement de l'apport excédentaire</b>	<b>43 865 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>19 510 \$</b>	<b>63 375 \$</b>
Remboursement de l'apport excédentaire	47 942	-	-	47 942
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges de l'exercice</b>	<b>(4 077) \$</b>	<b>- \$</b>	<b>19 510 \$</b>	<b>15 433 \$</b>



**ÉQUITÉ**



# EXCELLENCE

[www.crdsc.ca](http://www.crdsc.ca)

**Centre de règlement des différends sportifs du Canada**

1080, côte du Beaver Hall, Bureau 950, Montréal (Québec) H2Z 1S8

**Numéros locaux** T : 514-866-1245 F : 514-866-1246

**Numéros sans frais** T : 1-866-733-7767 F : 1-877-733-1246

Financé par le  
gouvernement  
du Canada

Funded by the  
Government  
of Canada

**Canada** 